

Supplier agreement

Le présent document a pour objet de définir certains éléments contractuels à la relation commerciale et partenariale entre Minitubes et ses fournisseurs. Il est applicable à chaque bon de commande émis par Minitubes.

1. Objet et applicabilité

La présente annexe a pour objet de définir le cadre contractuel applicable à toute commande passée par **MINITUBES** auprès du Fournisseur.

Elle est **indissociable de chaque bon de commande MINITUBES**, auquel elle s'applique de plein droit et sans restriction.

2. Prérequis à toute livraison sur site MINITUBES

Tout Fournisseur souhaitant réaliser une livraison sur site MINITUBES devra, préalablement à toute livraison :

- avoir complété et signé le **protocole de chargement et déchargement MINITUBES (FOR00397 ou FOR00590)**,
- ce protocole ne devenant valable qu'après **contresignature par MINITUBES**.

3. Conditions de livraison

3.1. Adresse de livraison

Les marchandises commandées par MINITUBES et livrables chez MINITUBES devront être livrées à l'adresse suivante dans le respect strict du protocole de chargement / déchargement :

5 rue Henri Dagallier – ZAC Technisud – 38100 GRENOBLE – France

3.2. Horaires de livraison

Les livraisons sont acceptées :

- du lundi au vendredi,
- de **7h30 à 12h30** et de **13h30 à 16h30**.

Aucune livraison en dehors de ces horaires ne sera acceptée.

3.3. Numéro de commande

Le **numéro de commande MINITUBES** devra impérativement figurer sur :

- les conditionnements,
- les bons de livraison,
- les documents d'expédition,
- les factures et correspondances relatives à la commande.

4. Documents d'expédition

Toute livraison devra être accompagnée d'un bordereau de livraison apposé à l'extérieur du colis, avec copie à l'intérieur, comprenant notamment :

- n° du bordereau de livraison,
- nom du Fournisseur,
- n° de commande et ligne de commande le cas échéant,
- référence et désignation MINITUBES,
- certificats ou déclarations de conformité applicables,
- quantités livrées et numéros de lot / série,
- unité d'achat,
- documents douaniers et de transport requis,
- **Export Control Classification Number (ECCN)** le cas échéant.

Pour les matières premières, devront également être fournis :

- l'origine de la matière et de la coulée,
- les données du certificat matière (document MT).

5. Incoterms

L'incoterm sera précisé sur le bon de commande.

6. Réception et contrôle

Tout bon de réception, pour être valable, devra comporter :

- le nom écrit en toutes lettres,
- la signature du collaborateur MINITUBES ayant procédé à la réception.

Sans bon de livraison conforme, la réception ne pourra être prise en compte. La signature du bon de livraison ne constitue pas une acceptation définitive et conforme des marchandises.

7. Opérateur Économique Agréé (OEA)

Le fournisseur est informé que Minitubes bénéficie du statut d'Opérateur Économique Agréé (OEA). Il s'agit d'une certification douanière permettant notamment la sécurisation de la chaîne logique internationale.

Dans l'hypothèse où le fournisseur ne disposerait pas d'une certification OEA ou de toute autre certification nationale équivalente, celui-ci s'engage à respecter les directives OEA en vigueur, notamment afin de :

- Garantir la sécurité et la sûreté des produits tout au long de la chaîne logistique,
- Assurer la fiabilité de son personnel,
- Veiller à la conformité et à la probité des partenaires commerciaux agissant pour son compte.

Dans ce cadre, le prestataire devra effectuer un contrôle des antécédents du personnel intervenant pour le compte de MINITUBES en respectant la législation en vigueur et en satisfaisant les exigences liées à la certification « Opérateur Economique Agrée ».

Le prestataire prendra connaissance de la déclaration de sûreté en annexe et la retournera, le cas échéant, complétée et signée.

8. Facturation

Pour être traitées, les factures devront comporter :

- l'identification du Fournisseur et de MINITUBES,
- le numéro et la date de facture,
- la nature de l'opération,
- les montants HT, TVA et TTC,
- les taux et montants de TVA,
- les mentions légales et fiscales obligatoires,
- les données de traçabilité exigées par l'administration fiscale.

9. Annexe - Déclaration de sûreté

Etablie en vue de l'octroi du certificat AEO-sécurité et sûreté ou AEO-simplifications douanières / sécurité et sûreté.

Nom (Société) _____
Rue _____
Code postal _____
Ville _____
Pays _____
N° de téléphone _____
Adresse électronique _____

Je soussigné déclare que :

- Les marchandises fabriquées, stockées, expédiées ou transportées sur ordre d'opérateur(s) économique(s) agréé(s) (OEA), livrées à des OEA (ou non) ou enlevées des locaux d'OEA (ou non) en vue de leur livraison
 - Sont fabriquées, stockées, préparées et chargées dans des locaux commerciaux sécurisés ainsi que dans des lieux de chargement et d'expédition sécurisés
 - Sont protégées contre l'intrusion non autorisée lors de la production, du stockage, de la préparation, du chargement et du transport
- Le personnel affecté à la production, au stockage, à la préparation, au chargement et au transport de ces marchandises, est fiable au plan de la sûreté.

Tout comme le personnel travaillant pour le compte de Minitubes et intervenant dans des zones affectées à la chaîne logistique ou ayant accès au système d'information de cette dernière, quels que soient l'activité réalisée et le lieu de travail (présentiel ou à distance).

- Les partenaires commerciaux agissant en mon nom sont informés qu'ils doivent également s'assurer de la sûreté de la chaîne logistique internationale dans les mêmes termes que ci-dessus.

Nom du signataire habilité _____ Cachet de la société
Titre _____
Signature _____
Date d'émission _____

Cette déclaration a été établie à la demande de :

Nom (Société)	Minitubes
Rue	ZAC Technisud, 21 rue Vaujany
Code postal	38100
Ville	Grenoble
Pays	France